

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2024

CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE DU
GENEVOIS FRANCAIS :
APPROBATION DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE
SYANE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six avril deux mille vingt-quatre à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 19 avril 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° CS2024-16

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 10

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT – M. Christophe SONGEON – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER - M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Eddi ETIENNE – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – M. Patrick ANTOINE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEHETTI, suppléant de M. Florent BENOIT - M. Christophe MAYET, suppléant de M. Régis PETIT

• Délégués représentés :

Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. François DEVILLE – M. Michel MERMIN donne pouvoir à M. Julien BOUCHET - M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude THABUIS donne

pouvoir à M. Eddi ETIENNE – Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

• **Délégués excusés :**

Mme Annick GROSROYAT - M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT - Mme Aurélie CHARILLON - Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Stéphane VALLI – M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD- M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER – M. Claude THABUIS – Mme Nadine PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE - Régis PETIT

CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE DU GENEVOIS FRANCAIS : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYANE

Dans le cadre de la conduite du Contrat Chaleur Renouvelable notifié par l'ADEME le 29 novembre 2023, le Pôle Métropolitain s'appuie sur divers partenaires et prestataires techniques. Pour pallier une interruption temporaire de l'expertise d'accompagnement apportée par l'un de ses prestataires entre le 1^{er} mai et 31 août 2024, les missions du Syane prévues dans le cadre de la convention citée en objet doivent être adaptées : ces évolutions temporaires sont précisées dans un avenant, objet de ce projet de délibération.

Les engagements du Syane prévus à l'article 2 de la convention restent pleinement valides. Ils sont complétés des missions suivantes :

- Assister techniquement tous les porteurs de projets, privés et publics, dans les renseignements, l'élaboration et le suivi de leur dossier entrant dans le processus du Contrat Chaleur Renouvelable
- Organiser, avec le Pôle métropolitain le Comité d'engagement n°3, avant le 5 juillet, et garantir la pleine recevabilité de l'ensemble des dossiers qui seront soumis à l'avis du Comité.
- Assurer le lien avec l'ADEME sur l'ensemble de la période, notamment dans le suivi du Comité d'engagement n°3.

Les engagements du Pôle métropolitain prévus à l'article 3 de la convention restent pleinement valides. Ils sont complétés des éléments suivants :

- Garantir la pleine responsabilité administrative de la relation avec les porteurs de projets publics et privés bénéficiant de l'appui financier du Contrat Chaleur renouvelable, à l'issue des différents Comités d'Engagement
- Assurer l'interface avec les projets de chaleur renouvelable émanant des territoires aindinois du Genevois français (via une collaboration avec la SPL ALEC Ain)
- Rétribuer le Syane, dans le cadre de cet avenant n°1, à hauteur du temps réellement affecté à ces missions complémentaires, sur une base financière horaire de 26€, et pour une durée évaluée a priori à 126 heures. Cette durée sera évaluée a posteriori, mais le montant maximal ne pourra pas excéder 3500 euros

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. AEBISCHER ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention adoptée par le Syane et le Pôle métropolitain du Genevois français ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre le présent avenant et les documents afférents ;
- **AUTORISE** le versement au SYANE de la participation financière d'un montant maximum de 3500 € sur la période allant du 1^{er} mai au 31 aout 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/04/2024

Publié ou notifié le 26/04/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

